



Le C.V.L:

Qu'est ce que c'est ?

CONSEIL DE LA VIE LYCEENNE		
10 représentants élèves (le CVL est renouvelé par moitié tous les ans)		10 représentants des personnels (à titre consultatif)
Année « A » : 5 élèves <u>Elus pour</u> <u>2 ans</u>	Année « B » : 5 élèves <u>Elus pour</u> <u>2 ans</u>	<ul style="list-style-type: none">• 5 représentants du personnel enseignant et d'éducation• 3 représentants du personnel ATTEE.• 2 représentants des parents d'élèves

QUI?

Le CVL réunit 10 élèves

+ 10 représentants des personnels et des parents

Le CVL est présidé par le chef d'établissement et comporte un vice-président lycéen (président des élèves) désigné par ses pairs.

Pour ?

- Améliorer les conditions de vie
- Dialoguer, échanger, débattre
- Associer les élèves aux décisions du conseil d'administration.

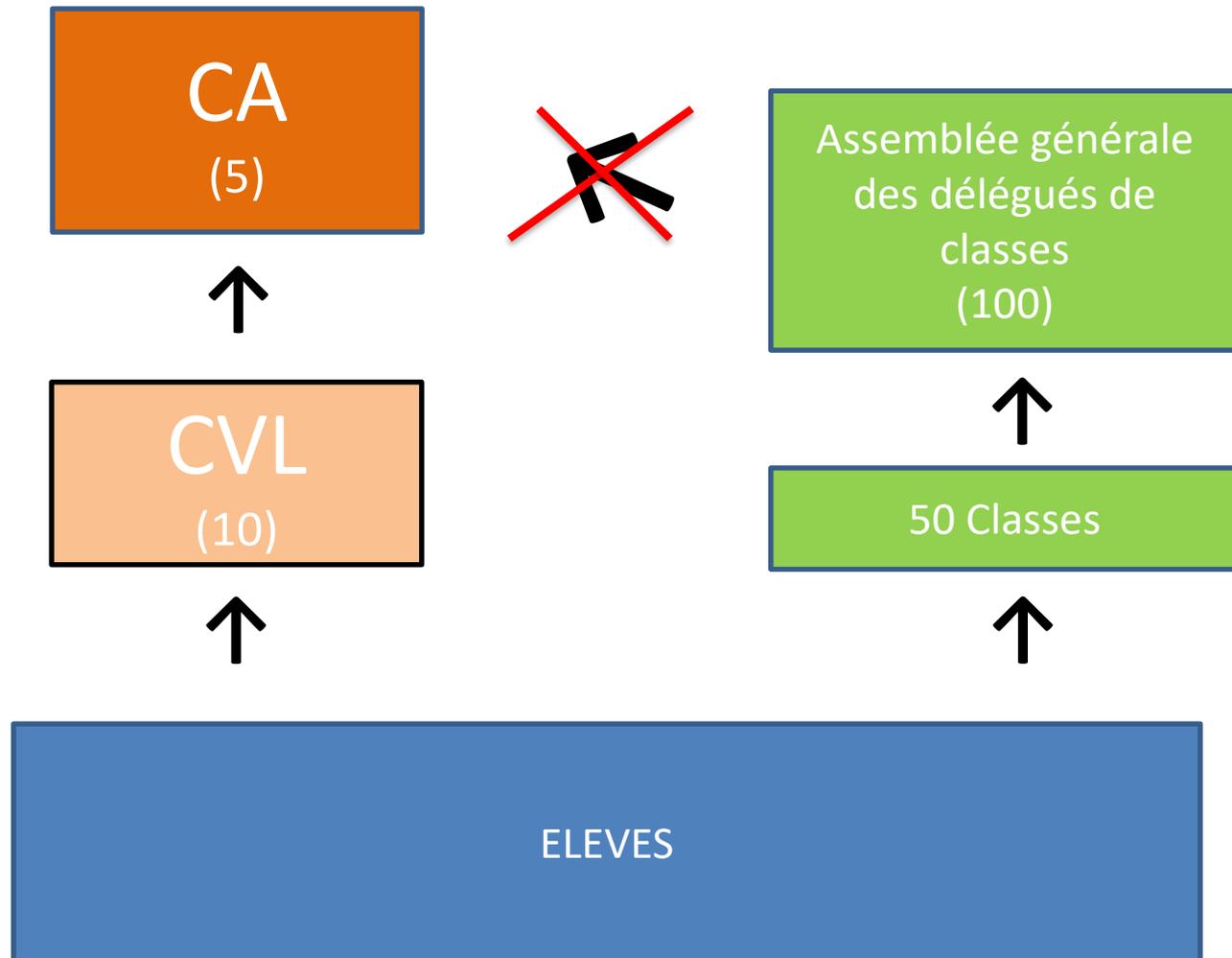
Il est normalement réuni avant chaque séance ordinaire du Conseil d'Administration (CA).

Depuis la rentrée 2016, les 5 élèves siégeant au Conseil d'Administration sont membres issus du CVL (et des classes post bac).

EXEMPLES:

- les principes généraux de **l'organisation des études** et du temps scolaire,
- l'élaboration et la modification du projet d'établissement et du **règlement intérieur**,
- les questions de **restauration et d'internat**,
- les modalités générales d'organisation du travail personnel, et de l'accompagnement personnalisé,
- les dispositifs d'accompagnement des changements d'orientation,
- le soutien et l'aide aux élèves,
- les échanges linguistiques et culturels,
- l'information liée à l'orientation, aux études scolaires et universitaires et aux carrières professionnelles,
- la santé, **l'hygiène et la sécurité**,
- **l'aménagement des espaces** liés à la vie lycéenne,
- l'organisation des **activités sportives, culturelles et périscolaires**,
- la formation des représentants des élèves,
- les conditions d'utilisation des **fonds de vie lycéenne**.

Depuis la rentrée 2016, les 5 élèves siégeant au Conseil d'Administration sont membres issus du CVL.



Qui peut se porter candidat ?

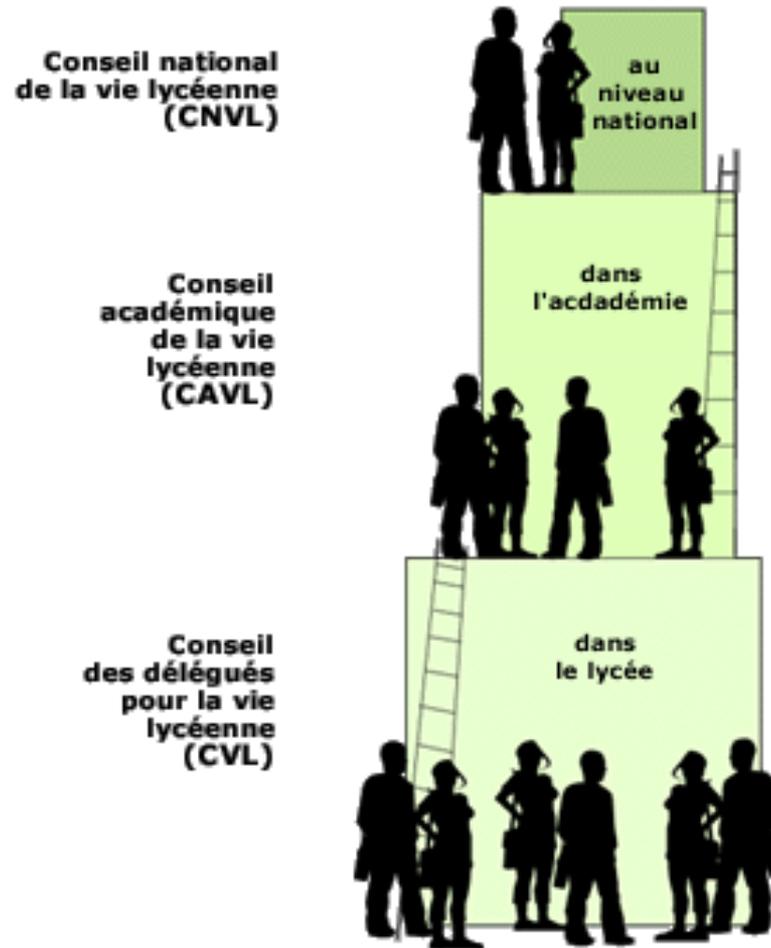
- **Tous les élèves (lycéens / étudiants) de l'établissement peuvent se porter candidats.**
- Chaque candidature comporte le nom d'un titulaire assorti de celui d'un suppléant.
- Lorsque le titulaire est en terminale, le suppléant doit être inscrit dans une année inférieure.
- La liste électorale est celle des élèves inscrits au Lycée Vaclav Havel.

- **Date limite de dépôt des candidatures :**
Lundi 28 septembre – Auprès des CPE.

- **La Date du vote: Mardi 06 Octobre** de 10H à 16H (Suffrage direct)

- **Le lieu :** **AGORA (avec carnet de liaison ou pièce d'identité)**

Les différents niveaux de représentation



C'est aussi une campagne d'affichage...





La Rotonde
La Rotonda

VOTEZ!

Multiple campaign posters are pinned to the door. Each poster includes a photograph of individuals and blocks of text, likely representing different candidates or groups. The posters are arranged in a grid-like fashion on the right side of the door.

Un jour de vote...



Le dépouillement et les résultats

